

Date de dépôt : 18 février 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Office de l'enfance et de la jeunesse et question au sujet de la non-réponse à la QUE 230

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 janvier 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Je reviens sur la réponse¹ du conseil d'Etat du 3 septembre 2014 à ma question écrite urgente QUE 230, Un nouveau cadre à l'Office de l'enfance et de la jeunesse, et me permet de déposer de nouvelles questions.

En effet, ce document ne répond à aucune des trois questions posées, soit :

- Vu la pénurie de postes, le SSEJ a-t-il vraiment besoin d'un nouveau poste de cadre ? Si oui, pourquoi ?*
- Ne serait-il pas plus logique d'affecter cette ressource au terrain ?*
- Pour quelle raison, cette personne est-elle transférée ? Est-ce un nouveau reclassement ? Ou la création d'un nouveau poste pour un nouveau besoin ?*

Je m'étonne de la phrase « le nombre d'élèves a sensiblement augmenté ».

En effet, outre le flou du terme « sensiblement », celui-ci ne recouvre pas la réalité du terrain, l'école du postobligatoire n'a vu qu'accroître son nombre d'élèves ces dernières années.

¹ Cf. Réponse du Conseil d'Etat QUE 230-A
www.ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00230A.pdf

Ainsi², entre 2011 et 2013 les effectifs sont passés de 22 961 à 23 765 élèves soit une hausse effective de **804 élèves** au postobligatoire.

A l'OMP, les chiffres ont augmentés pour la même période de **634 élèves** (on notera qu'à l'école primaire et au cycle, les effectifs sont restés stables).

Ainsi, les deux premières questions posées restent valides car non traitées :

- Vu la pénurie de postes, le SSEJ a-t-il vraiment besoin d'un nouveau poste de cadre ? Si oui, pourquoi ?
- Ne serait-il pas plus logique d'affecter cette ressource au terrain ?

Par ailleurs, je m'étonne de la réponse du Conseil d'Etat du 3 septembre qui indique en page 2/3 « Il n'est pas prévu la création d'un nouveau poste d'encadrement ».

Or, dans le nouvel organigramme fourni pour l'audit (juin-septembre 2014) de la Cour des comptes on trouve : « engagement d'un troisième chef de secteur et création d'une section "projets de santé" et d'une section "santé scolaire et préscolaire" ».

Ceci est confirmé dans le nouvel organigramme où apparaît en effet, un 3^e poste de chef de secteur³ (cf. ancien et nouvel organigramme du SSEJ pages 13 et 14).

Ainsi, je me permets de reposer les questions :

- **Y a-t-il eu création d'un nouveau poste de cadre ?**
- **Dans l'affirmative, serait-il possible d'argumenter la création d'un poste de cadre alors qu'il n'y a pas eu de création de poste de terrain ?**

² Cf. Chiffres du rapport de gestion du Conseil d'Etat 2013 en ligne www.ge.ch/conseil_etat/rapport_de_gestion/2013/.../Realisations-politiques-

³ cf. Rapport de la Cour des comptes /Rapport n° 84/ décembre 2014 <http://www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/6416.pdf/Rapportsdaudit/2014/Rapport84.pdf?download=1>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Plusieurs rapports, dont le récent audit de la Cour des comptes⁴, ont mis en évidence un besoin de renforcer l'encadrement des équipes du SSEJ de manière à assurer l'efficacité et l'efficience des prestations fournies.

Concernant les postes d'encadrement, le SSEJ disposait de deux chefs de secteur responsables hiérarchiques de respectivement 50 et 63 collaboratrices et collaborateurs, répartis entre les secteurs rive droite et rive gauche.

Le titulaire du secteur rive gauche s'est vu affecter la fonction de chef de secteur des équipes des formateurs consultants en promotion et en éducation de la santé, libérant de fait le poste au 1^{er} septembre 2014.

Compte tenu des besoins avérés du SSEJ, un poste de cadre a été ouvert dans le bulletin des places vacantes.

Concernant le recrutement pour ce poste, le choix s'est porté sur une personne dont le poste a été transféré d'un service à un autre. Ce transfert a été coordonné par la cellule de retour au travail de l'Etat de Genève avec le SSEJ. Du point de vue budgétaire, il n'y a donc pas eu de création d'un nouveau poste.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

⁴ Audit de légalité et de gestion, service de santé de l'enfance et de la jeunesse, Cour des comptes, rapport No. 84, décembre 2014